



1. Identification

Nom du produit	CS-FOOD
Code du produit	GRCSFOOD400G60CS, GRCSFOOD17KG, GRCSFOOD55KG, GRCSFOO180KG
Autres moyens d'identification	CS-FOOD, format en graisse liquide. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit en format aérosol.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Graisse pour machinerie alimentaire tout usage, très adhésive, antifriction.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H316 : Provoque une légère irritation cutanée
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Irritation cutanée (Catégorie 3).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	10 - 30 %
Carbonate de calcium	471-34-1	5 - 10 %
Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	68411-46-1	1 - 5 %
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	1 - 5 %
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	1 - 5 %
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	1 - 5 %
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	1 - 5 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement de la peau, des démangeaisons et une irritation. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Dégage des vapeurs toxiques et irritantes sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.

Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.
--	--

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Pour les déversements majeurs liquides (>1 baril), récupérer par des moyens mécaniques comme une pompe pour l'aspiration de produits chimiques et acheminer le produit à l'entrepôt de déchets dangereux avec une étiquette d'identification. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage



Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	0 à 50°C (32 à 122°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant Carbonate de calcium	VEMP (8h) Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH , OSHA, RSST	
	VECD Poussière respirable	20 mg/m ³	BC	
	VEMP (8h) Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH , RSST	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			

Mesures de protection individuelle

Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.



Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Pâte	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Beige	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	D'huile	Point d'éclair	>180°C (356°F) Coupe ouverte
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.95 à 1.05 kg/L @ 25°C (77°F) (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau (<2.5%).	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.

Tension de vapeur	<0.008kPa (0.1 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides forts, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Carbonate de calcium	Ingestion 6450 mg/kg Rat DL50 Inhalation >3 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Rat DL50
	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Ingestion >16000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >1.9 mg/kg Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >1.9 mg/kg Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Ingestion 1300 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation des yeux, Lapin : le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) est sévèrement irritant (OCDE 405). L'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0) est irritant. Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) sont irritants.
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Irritation de la peau, Lapin : le dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) est modérément irritant. L'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0) est irritant. Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium


Voie respiratoire	(CAS no 61789-86-4) sont irritants. De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation.
Voie orale	Faible degré de toxicité aiguë. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les sels calcium des acides benzènesulfonique, dérivés alkyles et des acides sulfoniques de pétrole sont des agents sensibilisant de la peau selon le test Beuhler (Cochon d'inde, OCDE 406). Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) ont démontrés des résultats équivoques de sensibilisation de la peau humaine. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.
Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Pimephales Promelas [Statique] CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 64741-88-4)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 61789-86-4)</p> <p>Poissons divers CL50 >100 mg/L ; 96h (CAS no 70024-69-0)</p> <p>Poissons divers CL50 20 mg/L; 96h (CAS no 26264-06-2)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 2.2 mg/L; 48h (CAS no 26264-06-2)</p> <p>Poisson - Danio rerio CL50 >100 mg/L ; 96h (CAS no 68411-46-1) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna (static) CE50 >100 mg/L ; 48h (CAS no 68411-46-1) OECD 202</p>
Persistence	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	L'huile de base lubrifiante est biodégradée entre 2 à 4% en 28 jours. Par conséquent, elle ne peut pas être considéré comme facilement biodégradable (OCDE 301B). Les ingrédients des sels de calcium d'alkylsulfonates ne sont pas facilement biodégradables (<10% en 28 jours). Le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) devrait être biodégradable (>70% en 28 jours). Le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) est difficilement biodégradable (1% de dégradation en 28 jours) (OCDE 301B).

Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit. L'huile de base lubrifiante a des valeurs de Log Koe entre 5 à 25. Le facteur de bioconcentration (FBC) de l'huile est entre 0.9 à 750000. Ces valeurs indiquent un degré de bioaccumulation élevé. Le potentiel de bioaccumulation des sels de calcium d'alkylsulfonates est faible. Log Koe >6 et Potentiel de bioconcentration (FBC) estimé de 71 pour l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0). Potentiel de bioconcentration (FBC) estimé de 71 pour l'acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4). Log Koe estimé de 6.7 pour le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2). Le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) n'a pas d'effets toxiques sur les organismes aquatiques. Cependant, son facteur de bioconcentration (FBC) est calculé comme 1730 et son coefficient de partage log Koe >5, ce qui indique un degré élevé de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Ce produit est stable dans l'eau et peut en être séparé mécaniquement. L'huile de base lubrifiante est susceptible d'avoir des valeurs Koc élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information supplémentaire.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4		X		
Carbonate de calcium	471-34-1		X		
Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	68411-46-1		X		
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6		X		
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2		X		
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4		X		
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	X								
Carbonate de calcium	471-34-1	X								
Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	68411-46-1	X								
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	X								
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	X	X						X	
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	X								
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention


- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations**HMIS****NFPA****16. Autres informations**

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2016-01-07.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2 et 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<p>Produit par</p>  <p>Une vision globale de la prévention!</p>	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>